



*Le Président*

Paris, le 17 OCT. 2005

Réf: UMP/NS/EVB/AA/200514737

Monsieur le Conseiller Général,

Votre courrier m'est bien parvenu et je vous remercie du témoignage de confiance et de soutien que vous avez eu la gentillesse de m'adresser.

Vous me faites part de votre proposition de réduction des indemnités des élus de 10%. Je conviens tout à fait qu'une telle proposition aurait un impact certain sur nos concitoyens.

Cependant, il faut que vous sachiez que seuls les exécutifs de chaque collectivité peuvent décider de baisser les indemnités des élus. Ainsi, un Maire ou un Président de Conseil Général peut faire voter une délibération en ce sens, mais il n'appartient pas à la loi de le faire.

La loi a fixé des maximums mais chaque exécutif peut décider d'appliquer un taux inférieur et ainsi diminuer les indemnités des élus.

Je pense en outre que ces indemnités ne sont pas élevées eu égard au travail accompli par les élus locaux, dans leur immense majorité.

De plus, depuis des années, l'augmentation de l'indemnité des élus est indexée et suit celle de la fonction publique ; il n'y a en la matière aucun dérapage.

...